

<b>Concours</b> (catégorie): <b>CSI1* / AM</b>	<b>Lieu:</b> <b>Rodez</b>
<b>Date:</b> <b>25 – 27 juillet</b>	<b>FN:</b> <b>France</b>

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

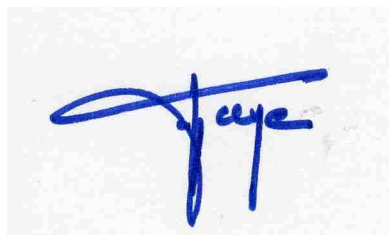
- Aux Statuts de la FEI (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 15 avril 2007)
- Au Règlement Général (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2007)
- Au Règlement Vétérinaire (10<sup>e</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2006)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006)
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (9<sup>ème</sup> édition, 2008)
- CSI Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour la catégorie Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 1<sup>er</sup> juin 2007)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 26 juillet 2005)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

\*\*\*\*\*

Approuvé par la NF

**Date** 0906

Signature du Secrétaire Général



## I. GENERAL INFORMATION

### 1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

**STATUT:** CSIYR-B  CSI2\*   
CSIJ-B  CSI1\*   
CSIP-B   
CSIch-B   
CSIV-B   
CSIAm-B  Other

**STATUT:** **CSI1\*-**

+ **CSI AMATEURS** (Limité à 60))

DATE (jj/mm/aa) : **du 25 au 27 Juillet 2008**

LIEU: **RODEZ**

PAYS: **FRANCE**

### 2. ORGANISATEUR

Nom: **ECURIE COMBELLES RODEZ**

Adresse: **Le Monastère**

**12000 RODEZ**

Téléphone: 06.12.58.67.69 Fax: 05.65.42.11.73

Email: frederic.ichard@cario.fr

Site Internet: [www.combelles.fr](http://www.combelles.fr)

Affiliation FFE :1200000

### 3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)

Présidents d'Honneur Monsieur Ludovic MOULY –Président Grand Rodez.  
Monsieur Christophe CROS Président Fondateur ECR.  
Monsieur Daniel FAVIE

Président du Concours Monsieur Frédéric ICHARD

Chef de Presse Anna Gintrand

**4. DIRECTEUR DU CONCOURS**

Nom : Monsieur Raymond CASSAN  
Adresse: Domaine de Combelles  
Le Monastère  
12000 RODEZ  
Téléphone: 06.79.82.49.08 Fax: 05.65.42.11.73  
Email: [frederic.ichard@cario.fr](mailto:frederic.ichard@cario.fr)

**II. OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)****1. JURY DE TERRAIN : (Art. 148, 153, 259.1)**

Président : Monsieur Patrick MELIGNE (FRA)  
Membre : Madame Christine ANSELME (FRA)  
Membre : Monsieur Jean HENRY (FRA)  
Membre : Monsieur Daniel ANSELME (FRA)  
Membre : Monsieur Gérard COLOMB (FRA)

**2. CHEF DE PISTE (Art. 155, 259.5.1)**

Nom : Monsieur Jean François MORAND (FRA)  
ASSISTANTS : Monsieur Norbert RULLIERE (FRA)  
Monsieur Bertrand DE MONFORT (FRA)

**3. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 144, 244.5, 259.6 et le manuel pour les Commissaires)**

Nom : Monsieur Raymond CASSAN (FRA)  
ASSISTANT : Monsieur Patrick JEANNE

**4. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 158, 259.4.2, 1003, 1007)**

Nom : Docteur Stéphane FRESNEL  
33 Allées de cassieu 11400 CASTELNAUDARY

**Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains**

Pour établir le niveau en étoiles de votre concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI, <http://www.horsesport.org/s/results/rankings.htm>, disponible dès début novembre 2007.

**CSI2\***

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 99'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

**CSI1\***

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

**CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)**

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offerts

**III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)****1. DEROULEMENT :**

Le concours se déroulera  à l'intérieur  à l'extérieur

**2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):**

Dimensions 100\*90

Nature du terrain Herbe sablée

**3. PISTE D'ENTRAINEMENT :**

Dimensions 75\*45

Nature du terrain Sable fibré

**4. BOXES**

Dimension des boxes : 3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

**5. INVITATIONS (Art. 120, 250, 251.1)**

Nombre de FN invitées : 30 environs

FN invitées :

Espagne, Portugal, Italie, Canada, Maroc, Suisse, Autriche, Allemagne,

Grèce, Hollande, Belgique, Finlande, Suède, Angleterre, Irlande, Japon, Brésil,

USA, Jordanie, Australie, Chine, Israël, Egypte, République Tchèque, Slovaquie, Ukraine, Mexique, Tunisie, Luxembourg.

Nombre de cavaliers de la nation invitante :

CSI\* 50

Amateur 60

Nombre de cavaliers étrangers

CSI\* 50

Amateur 60

Nombre de cavaliers par FN : 10

Nombre de chevaux par cavalier : 3 pour le CSI\*  
2 pour le CSI Amateur

Les épreuves amateurs sont ouvertes aux cavaliers amateurs de 22 ans et plus

Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par cavalier.

Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par cavalier.

**IV. ENGAGEMENTS (Art. 121, 251)**

**Tous les cavaliers et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI**

Engagements de Principe :	Mardi 17 Juin 2008
Engagements Nominatifs :	Mardi 8 JUILLET 2008
Engagements Définitifs :	<b>Mardi 15 Juillet 2008</b> <b>AVANT 12 H00</b>
Last date for substitutions (Art. 251.4):	<b>Lundi 21 Juillet 2008</b>
Montant de l'engagement par cheval :	295 Euros pour le CSI* 150 Euros pour le CSI Amateur
Frais MCP :	inclus

Merci d'envoyer vos engagement à : Comité Organisation F.ICHARD

Fax : 05.65.42.11.73 ou Email : [frederic.ichard@cario.fr](mailto:frederic.ichard@cario.fr)

Avec copie à la FFE : 00.33.1.58.17.58.53 [-activites.inter.france@ffe.com](mailto:-activites.inter.france@ffe.com)

Les montants d'engagements sur FFECOMPET s'entendent TTC (les 4.65 € sont inclus dans l'engagement )

**Date de clôture des engagements pour les cavaliers français**

**Les cavaliers français devront adresser leur demande de participation sur le formulaire correspondant avant le 7 Juillet 2008 à midi .**

**FFE / DTN , Bureau de l'entraîneur National , 81 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne ou par fax : 01.58.17.58.53**

Leur engagements définitif devront être fait via FFecompet avant le 14 juillet minuit

**Forfait : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable(maladie...) après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."**

**Tout cavalier via sa fédération nationale n'ayant pas prévenu (par fax au 05.65.42.11.73 ou e-mail : [frederic.ichard@cario.fr](mailto:frederic.ichard@cario.fr) )le directeur du CO de la non venue d'un cheval inscrit sur la liste des engagements définitifs , au plus tard le lundi 21 Juillet 2008 avant 12 H00 se verra facturer un forfait de 150 € par cheval par le biais du C.O ou de la fédération de son pays d'origine .**

**En cas de forfait vétérinaire , le cavalier se verra facturer la somme de 100 € par cheval .**

**IMPORTANT****Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys**

- nom du cheval/poney
- date de naissance
- élevage/origine
- pays de naissance
- initiales du livre des origines (stud-book)
- numéro du passeport
- sexe
- couleur de la robe
- nom(s) du (des) propriétaire(s)

**"NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."**

**V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)**

Les frais de voyage et de séjour des cavaliers , des chevaux , et des palefreniers sont à la charge des participants.

Un service de restauration est assuré sur place pendant la durée du concours

Toutes les facilités concernant les infrastructures liées aux toilettes ,douches et sanitaires (hommes, femmes ) sont disponibles sur le domaine .

**-Les concurrents , palefreniers , propriétaires et accompagnateurs auront un accès gratuit réservé à la piscine du domaine « village vacances Campeole »**

**-Village de vacances « Campéole »** , hébergement sur le lieu du concours en chalets collectifs (2 à 6 personnes ) en durs ou en toiles .Réservation à Faire à CAMPEOLE 05.65.77.30.04 Fax : 05.65.77.30.06.

**- Hotels partenaires :**

Hôtel du Bowling , 88 , route d'Espalion 12850 ONET LE CHATEAU  
Tel : 05.65.67.08.15/Fax :05.65.67.43.

Hôtel « les Peyrières » rue Peyrière 12510 OLEMPS  
Tel : 05.65.68.20.52

Hôtel « Causse comtal » Route d'Espalion BP 1 12630 GAGES-Montrozier Tel :  
05.65.74.90.98/ FAX : 05.65.46.92.69.

**1. CHEVAUX / PONEYS**

Les frais de transport ne seront pas pris en charge par le CO et sont à la charge des concurrents.

Le logement des chevaux est prévu en boxes démontables paillés 3\*3; le prix est compris dans le droit d'engagement ( **Important : les besoins spécifiques concernant la fourniture de copeaux sont à exprimer au CO** au plus tard à la date de clôture des engagements .Cette prestation étant sous traitée , la facturation et les modalités de paiement sont prévoir avec le CO )

**Les boxes seront disponibles du Mercredi 23 Juillet 12 h00 au lundi 28 Juillet 12 h00.**

**2. PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)**

Les concurrents sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les cavaliers et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

 Oui Non

## **6 .DIVERS**

### **CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES**

Meilleur cavalier – prix CADEAUX  
Meilleur cavalier étranger - prix CADEAUX

#### **DISTRIBUTION DES PRIX**

Les 8 premiers classés de chaque épreuve seront invités à la remise des prix .Le propriétaire du cheval gagnant le Grand Prix sera invité à la remise des prix .

#### **DEDUCTIONS**

**Tous les détails concernant les déductions sur les prix en espèces doivent être spécifiés dans le programme. Ceci est également valable pour les impôts. Si le Co doit déduire des impôts, il remettra aux concurrents un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit.**

#### **1. ASSURANCES**

**Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.**

"Tout cavalier ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval ou poney. Le comité organisateur décline toute responsabilité sur les conditions d'hébergement à compter de l'acceptation de l'occupation des boxes loués par le CO en vertu d'un contrat avec un professionnel. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

#### **2. FICHES DE SECURITE**

**Veillez indiquer le nom du fabricant, agréé par la FEI, des fiches de sécurité utilisées au concours. REMO**

#### **3. MEDECIN / SERVICE MEDICAL**

Nom: Dr Merviel Téléphone:

#### **4. MARECHAL FERRANT**

Nom : Monsieur Bernard LAZAREVICH

## **VI. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)**

#### **1. INSPECTION VETERINAIRE**

**Date (jj/mm/aa) : Jeudi 24 Juillet 2008**

**Heure : de 14H30 à 19h30**

**2. VETERINAIRE DU CONCOURS:**

**Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.**

Nom Docteur Katty KITTEN LEROY  
Adresse Rue du GAZEL  
81100 CASTRES

**3. FORMALITES DOUANIERES**

**Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.**

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse E-mail :

**4. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS**

**Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Règ. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI).**

Nom : LABORATOIRES DES COURSES HIPPIQUES(LCH)  
Adresse : 15 Rue de Paradis  
91370 VERRIERES LES BUISSONS  
Téléphone : +33(0)1 69 75 28 30 Fax : +33(0)1 69 75 28 29  
Adresse E-mail :

## **CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE PROGRAMME**

### **CODE DE CONDUITE FEI**

#### **POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).

**EPREUVES**

**Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00**

**Horaire préliminaire**

1 <sup>er</sup> jour (date)	(Compétitions No) VENDREDI 25 JUILLET 2008. 8H00
2 <sup>ème</sup> jour (date)	(Compétitions No) SAMEDI 26 JUILLET 2008. 8h000
3 <sup>ème</sup> jour (date)	(Compétitions No) DIMANCHE 27 JUILLET 2008. 8H00

**EPREUVES**

**DOTATION TOTALE BRUT 28 .000€**

Valeur des cadeaux distribué 500€

	Nom de l'épreuve	Montants
Epreuve N° 1 (Amateur)	BAR A TEMPS DIFFERE	400 €
Epreuve N° 2	BAR A TEMPS DIFFERE	1 500 €
Epreuve N° 3	Difficultés Progressives	1 800 €
Epreuve N° 4	BAR A CHRONO + Barrage	2 100 €
Epreuve N° 5 (Amateur)	Grand Prix	500 €
Epreuve N° 6	BAR A chrono + Barrage	1 500 €
Epreuve N° 7	BAR A chrono	3 000 €
Epreuve N° 8	Puissance	3 500 €
Epreuve N° 9 (Amateur)	BAR A Chrono	400 €
Epreuve N° 10	Bar A Chrono	1 500 €
Epreuve N° 11	BAR C	1 800 €
Epreuve N° 12	Grand PRIX	10 000 €

● \* \* \* \* \*

**IMPORTANT**

**Le montant total des gains annoncé pour chaque compétition dans le programme doit être distribué. S'il y a moins de partants que le nombre de prix indiqué dans le programme, le Président du Jury de Terrain est responsable de recalculer les gains à distribuer. Distribution des prix en espèce, min. 5 par épreuve si moins de 20 concurrents, distribué à 25% des participants (GR Art 130.1)**

**La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.**

\* \* \* \* \*

**PREMIER JOUR ...VENDREDI DATE (jj/mm/aa) 27/07 /07****COMPETITION N° 1 (CSI AMATEUR)**

Nom de l'épreuve : CSI Amateur Epreuve spéciale à Temps Différé – Epreuve spéciale en deux phases : -Première phase –Barème A sans chrono sur environ 8/9 obstacles (combinaisons autorisées) Deuxième phase : -Barème A au chrono ouvert à tous les chevaux ayant terminé la première phase sans élimination ou abandon sur 4.6 obstacles environ avec éventuellement une combinaison .Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon le chrono de la seconde phase

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : (FFE 276)

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.10 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve** 400 €

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	100	2 <sup>ème</sup>	76
	3 <sup>ème</sup>	60	4 <sup>ème</sup>	48
	5 <sup>ème</sup>	40	6 <sup>ème</sup>	32
	7 <sup>ème</sup>	24	8 <sup>ème</sup>	20

Prix créés 15 Euros

**COMPETITION N° 2 (CSI \*)**

Nom de l'épreuve : Epreuve spéciale à Temps Différé – Epreuve spéciale en deux phases : -Première phase –Barème A sans chrono sur environ 8/9 obstacles (combinaisons autorisées) Deuxième phase : -Barème A au chrono ouvert à tous les chevaux ayant terminé la première phase sans élimination ou abandon sur 4.6 obstacles environ avec éventuellement une combinaison .Le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon le chrono de la seconde phase

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : (FFE 276)

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.20 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	1500			
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	375	2 <sup>ème</sup>	285
	3 <sup>ème</sup>	225	4 <sup>ème</sup>	180
	5 <sup>ème</sup>	150	6 <sup>ème</sup>	120
	7 <sup>ème</sup>	90	8 <sup>ème</sup>	75
Prix créés	20 Euros			

### **Compétition N° 3 : (CSI\*)**

Epreuve à difficultés progressives avec Joker .Barème au chronomètre.  
Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : article 269.5

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.30 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve** 1800

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	450	2 <sup>ème</sup>	342
	3 <sup>ème</sup>	270	4 <sup>ème</sup>	216
	5 <sup>ème</sup>	180	6 <sup>ème</sup>	144
	7 <sup>ème</sup>	108	8 <sup>ème</sup>	90

Prix créés : 30 Euros

\* \* \* \* \*

### **Compétition N° 4 : (CSI\*)**

Epreuve Barème A au chronomètre avec Barrage au chronomètre

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : 238.2.2

Barrage oui

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.35 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	2100			
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	600	2 <sup>ème</sup>	380
	3 <sup>ème</sup>	300	4 <sup>ème</sup>	240
	5 <sup>ème</sup>	200	6 <sup>ème</sup>	160
	7 <sup>ème</sup>	120	8 <sup>ème</sup>	100

Prix créés

40 Euros

● \* \* \* \* \*

**DEUXIEME JOUR    ...SAMEDI    DATE (jj/mm/aa)    28/07/07**

**Compétition N° 5 : (CSI AMATEUR )**

GRAND PRIX CSI AMATEUR :Epreuve Barème A au chronomètre avec Barrage au chronomètre

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : 238.2.2

Barrage                            oui

Vitesse / Temps accordé    350 m/m

Obstacles    hauteur        1.15m

   largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier    2

**Dotation totale de l'épreuve**                            500 €

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	125	2 <sup>ème</sup>	95
	3 <sup>ème</sup>	75	4 <sup>ème</sup>	60
	5 <sup>ème</sup>	50	6 <sup>ème</sup>	40
	7 <sup>ème</sup>	30	8 <sup>ème</sup>	25

Prix créés : 15 Euros

**Compétition N° 6 :( CSI\* )**

Epreuve Barème A au chronomètre avec Barrage au chronomètre

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : 238.2.2

Barrage oui

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.25 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve 1500**

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	375	2 <sup>ème</sup>	285
	3 <sup>ème</sup>	225	4 <sup>ème</sup>	180
	5 <sup>ème</sup>	150	6 <sup>ème</sup>	120
	7 <sup>ème</sup>	90	8 <sup>ème</sup>	75

Prix créés 25 Euros

**Compétition No 7 (CSI\*)**

Epreuve Barème A au chronomètre sans barrage .

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondent à l'épreuve : 238.2.1

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.35 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve 3 000 €**

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	750	2 <sup>ème</sup>	570
	3 <sup>ème</sup>	450	4 <sup>ème</sup>	360
	5 <sup>ème</sup>	300	6 <sup>ème</sup>	240
	7 <sup>ème</sup>	180	8 <sup>ème</sup>	150

Prix créés : 40 Euros

**Compétition No 8 : (CSI\*)**

Epreuve de Puissance et adresse : 6 Barres

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 262.3

Barrage

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur de 1.30 m à 1.50 m environ sur le parcours initial  
 largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 1

**Dotation totale de l'épreuve** 3 500 €

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	875	2 <sup>ème</sup>	665
	3 <sup>ème</sup>	525	4 <sup>ème</sup>	420
	5 <sup>ème</sup>	350	6 <sup>ème</sup>	280
	7 <sup>ème</sup>	210	8 <sup>ème</sup>	175

Prix créés 50 Euros

**TROISIEME JOUR ...DIMANCHE DATE (jj/mm/aa) 29/07/07****Compétition N° 9 :(CSI AMATEUR )**

Epreuve Barème A au chronomètre sans barrage .

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.10 m  
 largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve** 400 €

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	100	2 <sup>ème</sup>	76
	3 <sup>ème</sup>	60	4 <sup>ème</sup>	48
	5 <sup>ème</sup>	40	6 <sup>ème</sup>	32
	7 <sup>ème</sup>	24	8 <sup>ème</sup>	20

Prix créés : 15 Euros

### **Compétition N° 10 (CSI\*)**

Epreuve Barème A au chronomètre sans barrage .

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

Vitesse / Temps accordé 350 m/m

Obstacles hauteur 1.20 m  
largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve 1500**

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	375	2 <sup>ème</sup>	285
	3 <sup>ème</sup>	225	4 <sup>ème</sup>	180
	5 <sup>ème</sup>	150	6 <sup>ème</sup>	120
	7 <sup>ème</sup>	90	8 <sup>ème</sup>	75

Prix créés

15 Euros

\* \* \* \* \*

### **Compétition N° 11 :(CSI\*)**

Epreuve Barème C

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 239

Obstacles hauteur 1.30 m  
largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve 1800**

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	450	2 <sup>ème</sup>	342
	3 <sup>ème</sup>	270	4 <sup>ème</sup>	216
	5 <sup>ème</sup>	180	6 <sup>ème</sup>	144
	7 <sup>ème</sup>	108	8 <sup>ème</sup>	90

Prix créés : 30 Euros

**Compétition N°12 (CSI\*)**

Epreuve GRAND PRIX – Barème A au chronomètre + Barrage au chronomètre

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.2

Vitesse / Temps accordé 375m/m

Obstacles hauteur 1.40 m

largeur

Nombre de chevaux/poneys par cavalier 1

**Dotation totale de l'épreuve** 10 000 €

\* \* \* \* \*

Tous les gains seront distribués selon le tableau suivant (ne s'applique pas aux compétitions dont les gains sont inférieurs à EUR 4'500, Nations Cup compétitions, compétitions en 2 manches art. 273 et compétitions knock-out art 272, GP des concours du GCT, lors des compétitions ou plus d'un cavalier reçoivent des prix en nature) :

N° de partants	jusqu'à 20		21-24		25-28		29-32		33-36		37-40		41-44		45-48		plus de 48	
N° de prix	5		6		7		8		9		10		11		12		plus de 12	
Gagnant	Prix en nature		Prix en nature		25% Prix en nature		25% Prix en nature		25% Prix en nature		25% Prix en nature		25% Prix en nature		25% Prix en nature		25%	Prix en nature
2 <sup>ème</sup>	23%	32%	22%	30%	21%	28%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%	20%	27%
3 <sup>ème</sup>	19%	26%	18%	25%	17%	23%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%	15%	20%
4 <sup>ème</sup>	17%	23%	15%	20%	13%	17%	12%	15%	11%	14%	10%	13%	10%	13%	10%	13%	10%	13%
5 <sup>ème</sup>	14%	19%	11%	14%	10%	13%	9%	12%	8%	11%	8%	11%	7%	9%	7%	9%	7%	9%
6 <sup>ème</sup>			8%	11%	8%	11%	8%	11%	7%	9%	7%	9%	6%	8%	6%	8%	6%	8%
7 <sup>ème</sup>					6%	8%	6%	8%	6%	8%	5%	7%	5%	7%	5%	7%	5%	7%
8 <sup>ème</sup>							5%	7%	5%	7%	4%	5%	4%	5%	4%	5%	4%	5%
9 <sup>ème</sup>									3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%	3%	4%
10 <sup>ème</sup>											3%	4%	3%	4%	2%	3%	8% à distribuer aux viennent en suite	11% à distribuer aux viennent en suite
11 <sup>ème</sup>													2%	3%	2%	3%		
12 <sup>ème</sup>															1%	1%		
<b>TOTAL</b>	100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%		100%	

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**